



## Accidents en série dans l'industrie nucléaire française

Par [Olivier Laurent](#)

Mondialisation.ca, 13 août 2008

[WSWS](#) 13 août 2008

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Environnement](#), [Pétrole, Gaz de schiste](#), [Énergie](#)

Une importante fuite d'uranium sur le site nucléaire du Tricastin a attiré l'attention sur une série d'incidents récents dans l'industrie nucléaire française, élevant des doutes sérieux sur ses mesures de sécurité vis-à-vis des travailleurs comme de l'environnement. Les communiqués contradictoires publiés par les autorités publiques et les représentants d'Areva, le conglomérat nucléaire public français, créent la suspicion d'une dissimulation.

Dans la nuit du 7 au 8 juillet, le site nucléaire du Tricastin dans la Drôme (sud de la France) a laissé échapper 30 mètres cubes d'une solution uranifère, qui s'est répandue en partie sur le sol de l'usine, spécialisée dans l'assainissement et la récupération des déchets nucléaires à faible radioactivité, et en partie à l'extérieur du site. Le Haut commissariat pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) a conclu à « une série de dysfonctionnements et de négligences humaines » de la part de Socatri, le sous-traitant d'Areva qui exploite l'usine.

Dans son communiqué relatif à l'incident, la Socatri n'a mentionné que la masse d'uranium relâché - dans un premier temps, il était question de 360 kg relâchés, puis de 224 kg dont « seulement » 74 kg relâchés hors du site - et le niveau auquel l'incident a été classé sur l'échelle INES (International Nuclear Events Scale) de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'incident a été classé au niveau 1 sur une échelle de 0 (« écart ») à 7 (« accident majeur »).

Ce classement semble assez douteux : dès qu'une contamination se produit hors d'un site, l'INES exige que l'incident reçoive une classification de niveau 3 au minimum.

En outre, cette information n'est pas suffisante pour évaluer la gravité de l'incident : la Socatri n'a communiqué que la quantité d'uranium répandue, alors que la mesure pertinente est le niveau de radioactivité, exprimé en Becquerels. Cette omission traduit clairement la volonté d'éviter une panique : même si les 74 kg d'uranium répandus ne sont composés que d'uranium naturel non enrichi, l'organisation non gouvernementale CRIIRAD (Commission de recherches et d'informations indépendantes sur la Radioactivité) estime que la radioactivité répandue serait de 1918 mégabecquerels en une nuit - au lieu des 71,7 mégabecquerels autorisés annuellement.

La chronologie officielle est également douteuse. La fuite est sensée s'être produite le 8 juillet à 6 h 30 du matin. Les préfectures ont été informées à 7 h 30 et le maire de la commune la plus proche (Lapalud) à 13 h 30, puis les médias à 16 h. Mais dans une interview pour le *Journal du dimanche* du 20 juillet, la directrice d'Areva, Anne Lauvergeon a

admis que « nous aurions dû prévenir les autorités à 4h45 du matin. » L'enquête ordonnée par l'Autorité de sécurité nucléaire (ASN) n'a été menée que le 10 juillet et le directeur de la Socatri a été remplacé.

Les représentants de l'Etat ont tenté de relativiser l'incident. Le ministre de l'écologie, Jean-Louis Borloo, a fait remarquer qu'il y avait eu 86 « anomalies » de niveau 1 en 2007 et 114 en 2006. Cette déclaration - peu rassurante en soi - n'explique pas en quoi une « anomalie » prétendument courante justifie le remplacement du directeur.

Un décret du 23 juillet 2003 et une loi du 13 juin 2006 limitant les informations disponibles au public concernant les installations nucléaires, réduisent ce que l'on peut apprendre sur l'incident. Ces décisions, prises au nom de la lutte contre le terrorisme, classent comme secret défense les informations concernant le stockage, la protection, la comptabilité et le transport des matières nucléaires. Elles s'appliquent également à la préparation des exercices de sécurité nucléaire. Le site du Tricastin est un haut lieu de l'industrie nucléaire, avec plus de 5000 employés et de nombreux sous-traitants. Il comprend le site de recherche militaire de Pierrelatte, une centrale d'EDF, une usine de conversion de l'uranium naturel (la Comurhex), et une usine d'enrichissement de l'uranium (eurodiff). Ces deux derniers sont des filiales d'Areva et la Socatri est elle-même un sous-traitant d'Eurodiff.

La CRIIRAD avait déjà noté de nombreux dysfonctionnements sur le site. Des taux de radioactivité élevés avaient été mesurés en 2002 en différents endroits du Tricastin. Plus récemment, elle a noté des fuites sur les canalisations d'évacuation (avril et août 2007) et sur des cuves de rétention (octobre 2007) ainsi qu'à la station de traitement des déchets (novembre 2007). Des effluents radioactifs avaient également été abandonnés par mégarde dans une cuve de transfert en janvier. Des rejets atmosphériques au-dessus des normes en vigueur avaient été notés en 2006. Areva avait alors déposé une demande d'augmentation des niveaux autorisés, toujours en discussion.

L'enquête sur l'incident du 7 juillet a également révélé une pollution de la nappe phréatique, apparemment liée au stockage de déchets nucléaires militaires à Pierrelatte. En raison de l'émotion suscitée par le premier incident, il a été décidé de tester les nappes phréatiques autour des 58 centrales nucléaires de France. Remarquant que la fuite initiale à Tricastin s'était produite dans une usine de production du combustible, Frédéric Marillier, porte-parole de Greenpeace France sur les questions nucléaires, a déclaré dans un communiqué de presse du 17 juillet : « cette analyse ne doit pas s'arrêter aux sites des seules centrales mais être élargi à tous les sites nucléaires : aux sites de traitement des matières (ex : Cadarache, Marcoule ou la Hague), aux anciennes mines d'uranium (ex : Bessines), aux sites militaires (ex : Valduc), et aux centres de stockage des déchets, notamment dans la Manche et à Soulaines. »

Dans les semaines suivantes, d'autres incidents moins médiatisés se sont produits : le 11 juillet à la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, le 12 juillet à celle de Gravelines, le 18 juillet à celle de Saint-Alban-Saint-Maurice, et dans le réacteur de la centrale nucléaire du Tricastin le 23 juillet. Le 17 juillet, une autre fuite était détectée à l'usine FBFC de Romans-sur-Isère (Drôme). Elle serait dû à une rupture de canalisation vieille de plusieurs années. Au total, d'après des données de la CRIIRAD citées dans le quotidien *Le Monde*, 126 travailleurs ont été contaminés. Dans un communiqué de presse du 25 juillet, la CRIIRAD a affirmé que « la répétition d'incidents sur les installations nucléaires traduit un manque de culture de sûreté particulièrement préoccupant. »

Dans l'édition du 20 juillet du *Journal du dimanche*, pourtant, Lauvergeon a affirmé crânement que la gestion de l'incident était « la preuve d'une industrie transparente » et déclarait « l'incident est clos ». Dans un entretien téléphonique accordé à l'*Associated Press*, Luis Echavarri, directeur de l'Agence de l'énergie nucléaire, a déclaré, « Vous ne pouvez attendre la perfection d'aucune industrie ». Il considère que l'incident du Tricastin est « négligeable » et a déclaré qu'il n'y aurait pas d'effet négatif sur l'opinion publique.

Derrière ces déclarations cyniques, il y a les puissants intérêts stratégiques du capitalisme français. L'industrie nucléaire française compte parmi les plus développées au monde, fournissant près de 80 pour cent de l'électricité française, et Areva a réalisé 743 millions d'euros de bénéfices en 2007. Comme le montrent les incidents récents, la course aux bénéfices a poussé Areva à établir des normes de sécurité trop basses et à investir insuffisamment dans les infrastructures.

De plus, les augmentations massives des prix des combustibles fossiles et l'inquiétude croissante concernant les émissions de gaz à effet de serre stimulent un regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire dans le monde entier. Le capitalisme français, sous la houlette du Président Nicolas Sarkozy, cherche à en tirer le meilleur parti pour faire avancer ses intérêts commerciaux et géopolitiques. Sarkozy a fait de la vente d'infrastructures nucléaires un élément important de ses visites à l'étranger. Dans ce contexte, il est vital pour le capitalisme français de maintenir l'illusion d'une industrie nucléaire française parfaitement fiable, et en particulier quand, dans sa publicité, elle présente l'énergie nucléaire comme aussi propre que l'énergie solaire et éolienne.

Areva a longtemps bénéficié de l'uranium à bas prix du Niger, une ex-colonie française en Afrique de l'Ouest. Elle exploite aussi des mines d'uranium au Canada et a des activités dans 40 villes des États-Unis.

Le 11 juillet, Areva a été choisie pour le chantier du site de Sellafield au Royaume-Uni, qui devrait générer un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros par an. Un accord commercial d'une valeur de 10 milliards d'euros négocié entre Sarkozy et le dictateur libyen Mouammar Kadhafi en décembre 2007 comportait un volet sur l'énergie nucléaire. Avant cela, Sarkozy avait négocié la vente de centrales nucléaires à la Chine pour 8 milliards d'euros en novembre, et Areva avait obtenu un contrat d'enrichissement d'uranium en Corée du Sud pour 1 milliard d'euros en juin 2007.

*Copyright WSWS.*

La source originale de cet article est [WSWS](#)  
Copyright © [Olivier Laurent](#), [WSWS](#), 2008

Articles Par : [Olivier Laurent](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)